

Assemblée plénière du Conseil citoyen de Planoise
Jeudi 20 septembre 2018

Présents :

Membres du Conseil Citoyen :

Mmes :

HENRY MUSTER Nicole, SASSE Martine, BAILLET Marie José, GARCIA Valérie,
LEROY Danielle, SANGARE Salimata, LAMBERT Evelyne, CHOUX Monique, FAREH
Hanane, LEFORT Marie Thérèse,

Mrs :

BAUDIER Paul-Aimé, GANTNER Jean-Paul, LOCATELLI Primo, KOUADIO
TISSERAND Gérard, CHANE Jean Baptiste, ASSANE Kamal, JENBOUDI Imed,
DIAMANDIDES Nicolas,

Mr KOUADIO Jean Mickael invité, futur membre du CC

Invités :

Mr Laurent BONNEVIGNE Délégué du Préfet aux quartiers

Mr Gilles LABROUSSE Chef service Démocratie Participative

Mme Julie ROCHET Agent de développement local.

Adoption du règlement intérieur du Conseil citoyen de Planoise:

Le règlement intérieur avait déjà fait l'objet de deux temps de travail. Une correction est apportée par M. BONNEVIGNE, délégué du Préfet dans les quartiers, sur la date de l'arrêté fixant la liste officielle des membres du Conseil citoyen (à savoir 22 novembre 2017). Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Confirmation du vote pour l'absorption du CCH par le Conseil citoyen.

Les membres avaient souhaité que ce point soit confirmé en assemblée plénière. Mais il avait été déjà acté par un vote lors d'une précédente réunion, à l'unanimité sauf 1 voix contre.

Des inquiétudes sont soulevées par quelques membres de l'instance.

Laurent BONNEVIGNE, rappelle la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine « *dans chaque commune soumise à l'obligation de création d'un conseil de quartier, le maire peut décider que le conseil citoyen (...) se substitue au conseil de quartier. La circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville précise que les conseils de quartier pourront être considérés comme des conseils citoyens dès lors que sont bien respectés les trois principes (indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, présence d'acteurs locaux et associatifs ainsi que des habitants tirés au sort et que les conseils citoyens sont représentés dans les instances du pilotage du contrat de ville.* »

D'autres précisions sont apportées par Gilles Labrousse, chef du service démocratie participative : en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (convivialité, impressions, etc.), le financement devra se faire grâce aux fonds de participation des habitants. Pour les projets d'investissement, la décision de la Ville et de la CAGB n'est pas encore arrêtée.

Un nouveau vote a lieu : 15 pour, 2 contre et 1 abstention.
Le projet de fusion sera présenté au Maire qui doit valider cette nouvelle organisation.

Election du membre animateur de l'instance :

Candidats : Monique CHOUX et Nicolas DIAMANDIDES

Résultats du vote :

Monique CHOUX : 13 voix

Nicolas DIAMANDIDES : 7 voix dont 3 voix données par procuration à l'agent de développement local

1 vote blanc

Monique CHOUX est élue à la majorité.

Monique CHOUX propose de nommer une suppléante, Nicole HENRY MUSTER.

Aucun autre candidat ne se présente.

Un vote à main levée est proposé. **Nicole HENRY MUSTER est élue suppléante de Monique CHOUX à l'animation du Conseil citoyen à l'unanimité.**

Election des 7 représentants du bureau et dénomination des commissions de travail

Compte tenu que ne se présentent que 7 membres à l'élection du bureau, aucun vote n'est effectué. Aucune opposition n'est faite à cette proposition.

Les membres du bureau du Conseil Citoyen sont (en plus de l'animatrice principale et l'animatrice suppléante) :

Danielle LEROY, Kamel ASSANI, Jean-Baptiste CHANE, Jean-Paul GANTNER, Nicolas DIAMANDIDES, Paul-Aimé BAUDIER et Gérard TISSERAND

Les groupes de travail ou commissions sont les suivantes :

- Référente :
Danielle LEROY : Voirie, urbanisme, logement et transports
- Référents :
Kamel ASSANI et Jean-Baptiste CHANE : vivre ensemble, éducation, santé, culture, sports et événementiel.
- Référents :
Jean-Paul GANTNER et Nicolas DIAMANDIDES : sécurité, tranquillité publique
- Référents
Paul-Aimé BAUDIER et Gérard TISSERAND : contrat de ville et cadre de vie
- Référents
Jean-Paul GANTNER, Nicole HENRY MUSTER et Monique CHOUX : copropriété

Il est précisé que le contrat de Ville et le nouveau programme de renouvellement urbain sont deux thématiques transversales à tous les groupes de travail. De ce fait l'ensemble des membres du bureau peuvent être amenés à traiter ces sujets.

Chaque référent fixera et gèrera ses réunions de commissions.

Points divers :

- Chaque membre du Conseil citoyen peut s'inscrire aux formations de Trajectoire ressources (se signaler auprès de Julie)
- Réunion de lancement de l'appel à projet du contrat de Ville, le jeudi 4 octobre à 18h, à la Maison de quartier de Planoise.
Il est possible en cas d'impossibilité le 4/10 d'assister à la séance du 10/10 à Montrapon.

La première réunion du bureau (9 membres) aura lieu le 8 octobre à 18 h.
Un calendrier sera alors déterminé pour les premiers groupes de travail.